

N'attendez pas d'avoir un stock trop important de munitions pour les signaler.

## Vu dans la presse régionale\*

**Pas-de-Calais : du gaz moutarde s'échappe d'un obus, une famille hospitalisée**

**Sud Arrageois : un obus percuté par un tracteur dans un champ, un agriculteur hospitalisé**

**Pas-de-Calais : des obus explosent tout seuls en plein champ**

**Chocques: une bombe et une grenade dans ses patates**

**Monchy-au-Bois : deux blessés, dont un grave, suite à l'explosion de deux obus dans un champ**

\*La Voix du Nord, Le Courrier Picard, L'Avenir de l'Artois.

## CONTACTS *(suite à la découverte d'un engin de guerre)*

- Mairie de la commune concernée
- Préfecture du Pas-de-Calais :  
03 21 21 24 44 (SIDPC) du lundi au vendredi de 8h à 18h  
03 21 21 20 00 après 18 h ou le week-end  
pref-deminage@pas-de-calais.gouv.fr
- Préfecture du Nord :  
03 20 30 55 78 du lundi au vendredi de 8h à 18h  
03 20 30 59 59 après 18h ou le week-end  
pref-deminage@nord.gouv.fr

- En cas d'urgence :



## La MSA vous accompagne dans la prévention des risques professionnels

- Service prévention des risques professionnels MSA  
Nord : 03 20 00 21 78  
Pas-de-Calais : 03 21 24 60 69  
contactprp.blf@msa59-62.msa.fr



L'essentiel & plus encore

nord-pasdecalais.msa.fr

# DECOUVERTE D'ENGINS PYROTECHNIQUES OU MUNITIONS DE GUERRE : NE BANALISEZ PAS LE RISQUE !



Realisation: AGS Nouvelles de Calais - Images: A. Desobry, R. Hoops



L'essentiel & plus encore

nord-pasdecalais.msa.fr

## Les risques



Les accidents sont fréquents.



**Explosion suite à une manipulation, un choc ou au contact de la chaleur.**



**Intoxication par inhalation de gaz ou contact cutané avec les liquides chimiques.**

## Consignes de sécurité



Ne pas manipuler la munition, ni la transporter.



La recouvrir de terre, de sable pour la protéger des rayonnements du soleil.



Poser un repère pour que les démineurs procèdent à l'enlèvement.



Baliser la zone pour éviter toute action sur la munition.



Rester discret pour éviter d'attirer les curieux.

Si vous êtes dans l'impérieuse nécessité de déplacer la munition, portez des gants de protection chimique.



Si la munition émet de la fumée ou un liquide :

- Évacuer la zone immédiatement ;
- Maintenir un périmètre de 100 mètres minimum ;
- Se placer à contrevent ;
- Prévenir immédiatement les pompiers (18).